



Ecole de Musique
20 rue des Ecoles
37210 VOUVRAY

FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2022-2023

ETAT CIVIL DE L'ÉLÈVE

Nom		Prénom	
Date de naissance/Âge			
Adresse			
Code postal		Ville	
Nom du père			
Nom de la mère			

TÉLÉPHONE

Mobile père		Mobile mère	
Autre personne (à préciser)			
Email 1 (écrire lisiblement)			

Tout changement d'adresse, téléphone ou mail devra être signalé le plus rapidement possible auprès de la direction

DISCIPLINE

Instrument		Niveau	
Formation Musicale/Eveil		Niveau	

TARIF

	CTEV	HORS CTEV
Cotisation par famille	25,00 €	35,00 €
Eveil	135,00 €	185,00 €
Formation Musicale seule	145,00 €	195,00 €
FI (avec ou sans FM)	300,00 €	520,00 €
Piano, Harpe, Guitare	620,00 €	700,00 €
Ateliers musicaux seuls	210,00 €	250,00 €
FI + Atelier musical	400,00 €	620,00 €
Guitare, Harpe, Piano +Atelier musical	650,00	750,00 €
Location d'instrument	160,00 €	210,00 €
FI sans participation à l'orchestre	620,00 €	700,00 €
Orchestre seul	45,00 €	
TOTAL		

Paiement en 1 à 4 fois de septembre à décembre 2022

MODE DE REGLEMENT	N° DE CHÈQUE	MOIS	SOMME
		SEPTEMBRE	
		OCTOBRE	
		NOVEMBRE	
		DÉCEMBRE	



Ecole de Musique
20 rue des Ecoles
37210 VOUVRAY

Convention relative à l'autorisation de captation et de diffusion d'images fixées et animées

Entre :

L'école de Musique Espoir Musical de Vouvray : 20 rue des Ecoles 37210 Vouvray

Représentée par son Président Michel Videgrain

ET:

Nom, Prénom :

Adresse:

Parent de l'enfant :

Il a été convenu ce qui suit:

Art. 1 – Objet

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'autorisation de captation et de diffusion animées d'images fixes et animées des élèves et musiciens de l'EMV. Elle s'inscrit dans le respect du droit de l'image protégé par l'article du Code Civil, stipulant le droit au respect de sa vie privée.

Art.2 - Autorisation

Ces autorisations sont accordées à titre gratuit et pour des utilisations non commerciales par l'EMV et ses partenaires.

Autorisation de captation d'image me représentant ou représentant mon enfant : J'autorise le Président de l'EMV de faire prendre une ou plusieurs photos me représentant ou représentant mon enfant, et à me faire figurer dans un ou plusieurs films à l'occasion de mes activités au sein de l'école, ainsi qu'à l'occasion de déplacements hors de l'EMV dans le cadre de l'activité musicale.

Autorisation de diffusion des images me représentant ou représentant mon enfant : J'autorise la reproduction et la diffusion des images fixées ou animées me représentant ou représentant mon enfant ainsi que des enregistrements sonores associés, réalisés dans le cadre des activités de l'EMV pour les besoins de la communication interne et externe de l'EMV, à savoir :

- La reproduction et la fixation sur tous les supports de communication matériels ou immatériels existants ou à venir des images ou enregistrements à finalité musicale ou de communication
- La représentation et la diffusion auprès de tous les publics des images et des enregistrements précités dans le cadre de concerts, forums, séances de formation, d'inscription et de promotion de l'activité musicale organisés par l'EMV.
- La mise en ligne et la diffusion publique sur tous les supports de l'école : internet, intranet et les plateformes de diffusion vidéo de l'école.
- La diffusion publique dans la presse, radio, télévision, sites web, des images et des enregistrements précités.

Art. 3 - Respect de la personne

L'EMV s'interdit expressément d'accompagner des images fixes ou animées de légendes ou commentaires susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes représentées. Elle s'interdit toute utilisation des images à des fins préjudiciables.

Art.4 - Durée des autorisations

Cette convention est valable à dater de la signature des présentes. Toute autorisation de prise d'images et de leur diffusion en dehors du champ défini à l'article 2 devra faire l'objet d'une convention spécifique.

Art. 5 - Attribution de juridiction

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des dispositions de la présente convention, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents d'Indre et Loire statuant en droit français.

Fait à Vouvray le :

Mme, Mlle, Mr:

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé, bon pour autorisation »

La Président de l'EMV
Mercedes Videgrain